

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

---

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD103

présenté par  
M. Arnaud Leroy, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

Substituer aux alinéa 9 et 10 l'alinéa suivant :

« 3° Le neuvième alinéa est complété par les mots : « et un décret en Conseil d'État précise ceux retenus pour l'application du 2° à la protection des eaux conchylicoles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.